



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Enseignement technique et professionnel

Question écrite n° 64106

Texte de la question

M Jean Besson appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, sur les problèmes que rencontrent les étudiants qui veulent poursuivre un BTS ou un BAC professionnel. En effet, beaucoup d'entre eux ont d'énormes difficultés pour trouver une entreprise susceptible de les prendre en stage durant leurs années d'études, et certains, faute d'avoir pu trouver un stage, s'orientent vers d'autres secteurs professionnels ou quelquefois mettent fin à leurs études. Aussi, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures afin de faciliter les recherches des jeunes, et serait désireux de connaître son avis sur l'établissement de conventions entre les entreprises et les lycées d'une même région allant dans ce sens.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de l'éducation nationale et de la culture est tout à fait conscient de la nécessité de resserrer les liens école/entreprise pour favoriser le placement des jeunes en stage. Il a déjà fait des efforts importants dans ce domaine, notamment en signant plusieurs conventions en partenariat avec de nombreuses branches professionnelles. Il ne peut donc qu'être favorable à tout établissement de convention entre les entreprises et les lycées d'une même région. Il apparaît en effet important que ces types d'actions soient relayés au plan local par les établissements scolaires : c'est à eux en effet qu'il appartient de trouver des partenariats ou des jumelages avec les entreprises de leur région, d'organiser les journées « portes ouvertes », de solliciter leur environnement économique. C'est d'ailleurs à l'intention des chefs d'établissement que vient d'être diffusé par le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique un « guide du partenariat » destiné à les aider dans leurs démarches.

Données clés

Auteur : [M. Besson Jean](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64106

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale et culture

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 novembre 1992, page 5170